LES VENTES AUX ENCHÈRES DANS L'OUEST

Sac de nœuds !

● Christophe Penot

Le diable n'est pas toujours celui que l'on croit ! Tandis que l'on attendait, lundi, sous le marteau normand de Patrice Biget, une folle bataille d'enchères autour du troisième sac à main Hermès de Jane Birkin, l'inimaginable s'est produit : in-ven-du ! Selon le jargon du métier : ra-va-lé ! Oui, personne pour acheter ce lot proposé dans une estimation de 100 000 à 150 000 €, alors que le 10 juillet dernier, chez Sotheby's, à Paris, le frère jumeau de ce même sac avait été adjugé au prix extravagant de 8 582 000 € ! Comprenne qui pourra…

Dans un premier réflexe, le commissaire-priseur d'Alençon a cru devoir battre sa coulpe : « ***On a voulu jouer dans la cour des grands. Un flop total*** », commenta-t-il. Un dépit évident, mais trop sévère, puisque l'étude ornaise avait mené une longue et pertinente campagne promotionnelle. Seulement, l'invincible passion pour les enchères doit tenir compte des réalités du moment : un monde radicalement fou ! Et un marché aussi imprévisible qu'irresponsable…

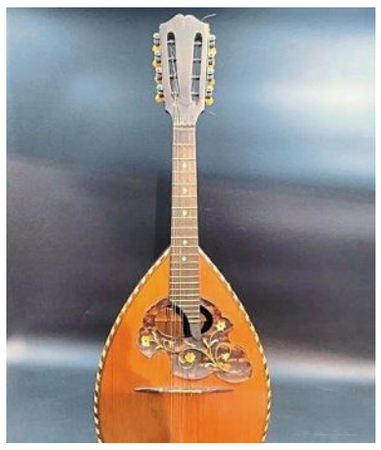

Mandoline à vendre ce samedi, à Dinan. Sur une estimation de 80 à 100 €.
| PHOTO : DINAN ENCHÈRES

C'est si vrai que le vendredi 5 décembre, toujours chez Sotheby's, mais à Abou Dhabi, un autre sac Birkin, ayant également appartenu à la chanteuse, a été soumis au feu des enchères. Ce fut l'occasion de bien préciser les choses : l'adorable Jane avait reçu de Hermès, après la mise au point du prototype, exactement quatre sacs éponymes. Sachant cela, le marteau n'eut qu'à tomber… Résultat ? Quelque 2,45 millions d'euros pour ce nouvel exemplaire. Soit « le deuxième sac le plus cher du monde », expliqua la grande maison de vente. On comprend dès lors que Patrice Biget, appelé à vendre le troisième des quatre sacs à main, se montrait optimiste…

Répétons-le : une douche froide. Aucun enchérisseur ! Or, combien avaient-ils été, le 10 juillet, à pousser jusqu'à l'absurde le modèle que l'on sait ? Pas moins de 270 postulants, issus de 38 pays ! Des chiffres, eux aussi, ahurissants, à livrer aux sociologues et aux psychiatres… Lesquels n'auront plus qu'à constater qu'une société de nantis, en mal d'icônes, change visiblement d'avis comme on change de chemise. Ou de sac…

SUR VOTRE AGENDA

Dinan (22). Par Fabrice Jäger, ce samedi, à 14 h : mobilier, disques, livres, jouets, bijoux, brocante, tableaux pour la seule vente de ce samedi. 328 lots. 02 96 85 99 24.

Le Mans (72). Par ADN Enchères. Exclusivement en ligne, dimanche, à 10 h : chaussures, vêtements, mode. Marchandises neuves. 410 lots. 08 21 23 08 72.

Montgermont (35). Par Carole Jézéquel. Exclusivement en ligne, dimanche 21, avec clôture à partir de 20 h : jouets anciens. L'univers du train électrique. 81 lots. 02 99 31 58 00.

Nantes (44). Par Virginie Bertrand et François-Xavier Duflos. Exclusivement en ligne, dimanche 21, avec clôture à partir de 20 h : l'univers des baskets et chaussures de sport revisité par les maisons de mode. 139 lots. 02 40 74 41 28.

Le Mans (72). Par Nicolas Pastor. Vente exclusivement en ligne, dimanche 28, avec clôture à partir de 20 h : pierres fines et pierres précieuses. 293 lots. 02 52 56 14 86.

Sauf indication contraire, ventes à la fois en présentiel et en ligne sur www.interencheres-live.com.

8 000 €

À Saint-Philibert (Morbihan), le 13 décembre, sous le marteau de François Le Gallic, pour un rare clip de corsage en or jaune et platine, réalisé par l'incontournable maison Hermès. En l'espèce, un clip animalier, présentant un faisan en plein vol, joliment complété par un jeu de petits diamants, d'émeraudes, de tourmalines vertes et citrines. Belle pièce pour Noël...

Ventes aux enchères

RUELLAN
AUCTION
L'ÉTUDE SERA FERMÉE
du 20 décembre au 6 janvier 2026
Ouverture à partir de 14h30
Du samedi 20 décembre au jeudi 8 janvier
(CLÔTURE DE LA VENTE À PARTIR DE 10H)
VENTE «ONLINE NOËL !»

Samedi 10 janvier à 14h
VENTE DE JOUETS
Jack-Philippe Ruellan
Hélène Heurtault
Commissaires-priseurs habilités
Agrément 2002-221
8 rue du Docteur-J.-Audic - ZAC du Ténénio
BP 37 - 56001 VANNES cedex - Tél. 02 97 47 26 32
info@ruellanauction.com - www.svvruellan.com

Vie pratique

Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis-à-vis des entreprises.
Il est un « non-professionnel » auprès duquel les artisans intervenus pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur paiement durant cinq ans, selon un arrêt de la Cour de cassation.
Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait saisi la justice quatre ans plus tard. La demande est prescrite, répliquait le syndicat des copropriétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux.
Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulevait le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories.
Dans une autre affaire, un syndicat de copropriétaires réclamait aussi la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments.
D'une part, un syndicat de copropriétaires est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas anormal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de copropriétaires dispose d'un syndic, d'un conseil syndical et d'une assemblée générale. De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu les juges.
Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la prescription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures.
(Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19.829 et Cass. Civ 2, 6.10.2022, S 20-16.885)

ouest france
Société « Ouest-France »
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 351 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0630 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du
20-21 décembre 2025 :
468 218

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Syndicat Eau du Pays de Fougères

Contrat de concession pour l'exploitation du service d'eau potable (production et distribution) du Syndicat Eau du Pays de Fougères

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse : Syndicat Eau du Pays de Fougères, Parc d'activités de l'Aumaillerie, 1, rue Louis-Lumière, 35133 La Selle-en-Luitré.
Point de contact : M. le Président.
Objet : concession du service public de l'eau potable.
Durée des contrats : 12 ans à compter du 1er janvier 2026.
Lot 1 :
Attributaire : Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux - Veolia Région Centre Ouest, 6, rue Nathalie-Sarraute, TSA 20527, 44200 Nantes cedex 2. Adresse du siège social : 21, rue La Boétie, 75008 Paris.
Montant du marché : 18 938 831 euros HT.
Lot 2 :
Attributaire : STGS SAS, 22, rue des Grèves, 50307 Avranches cedex.
Montant du marché : 18 206 332 euros HT.

Avis administratifs

Préfecture de LA MAYENNE
Bureau des procédures environnementales et foncières

Commune de LARCHAMP

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public, fixée par arrêté préfectoral du 17 décembre 2025, se déroulera sur la commune de Larchamp du mardi 13 janvier 2026 au mardi 10 février 2026 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Gasselinais, dont le siège social est situé au lieu-dit La Gasselinais à Larchamp, en vue d'exploiter un atelier de 250 vaches laitières, à cette même adresse.
L'épandage sera réalisé sur les communes de Larchamp, La Pellerine, Montaudin et Saint-Pierre-des-Landes.
Ce projet relève de la procédure de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2101-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : élevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) : de 151 à 400 vaches.
Pendant la durée de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Larchamp, 6, rue Saint-Crespin, 53220 Larchamp, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, à savoir :
- les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,
ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne :
https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Enregistrement
Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Larchamp. Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture - bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr
À l'issue de la procédure, la préfète prendra une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.

brocéliande communauté

Modification simplifiée n° 3 du PLUi

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Par arrêté en date du 30 juin 2025, le président de Brocéliande communauté a prescrit l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUi visant à augmenter la hauteur maximale de 15 à 18 mètres pour les constructions envisagées sur la parcelle ZE 183 (5 ha) située au cœur du parc d'activités du Hindré, sur la commune de Bréal-sous-Montfort.
Le dossier a été soumis à l'avis au cas par cas de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne, qui a remis son avis conforme n° 2025-012601 en date du 1er octobre 2025, précisant qu'il n'est pas nécessaire de soumettre la procédure à évaluation environnementale.
Le conseil communautaire a rendu une décision en ce sens par une délibération du 3 novembre 2025, numérotée 2025-114, qui précise par ailleurs les conditions de mise à disposition du dossier au public suivantes :
Le dossier de la modification simplifiée n° 3 du PLUi de Brocéliande communauté qui sera mis à disposition du public comprend :
- le dossier détaillé des modifications apportées,
- les documents relatifs à la saisine de l'autorité environnementale au cas par cas, comprenant notamment l'auto-évaluation de la collectivité concernant les effets notables probables des modifications projetées sur l'environnement, en application de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001,
l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur l'examen au cas par cas,
- l'ensemble des décisions relatives à la procédure : arrêtés du président et délibérations du conseil communautaire,
les avis éventuels reçus des personnes publiques consultées sur la procédure, dont la liste est jointe.
Ces pièces seront mises à la consultation du public du lundi 5 janvier 2026 (9 h 00) au jeudi 5 février 2026 (12 h 00) inclus et seront consultables en version numérique à cette adresse : https://www.cc-broceliande.bzh/la-communaute/
Une version papier sera également mise à disposition du public durant la période au siège de Brocéliande communauté et consultable durant les horaires habituels d'ouverture à l'adresse suivante : 1, rue des Korrigans, 35380 Plélan-Le-Grand.
Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période de consultation à l'unique adresse suivante : ms3plui@cc-broceliande.bzh
Des observations manuscrites sont également permises à l'appui d'un registre papier, mis à disposition du public sur la période susvisée, au siège de Brocéliande communauté, selon les mêmes modalités que le dossier de consultation.
Au terme de la période de consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant une durée de deux mois sur le site internet de Brocéliande communauté.

Le commissaire-priseur

En France, 440 commissaires-priseurs sont à votre disposition, répartis sur tout le territoire.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 régit la profession. Certains des statuts et des attributions des commissaires-priseurs remontent à l'époque d'Henri II.

Après un examen comportant un volet juridique et un volet artistique, le commissaire-priseur est nommé par un arrêté du Ministère de la Justice et prête serment.

Le commissaire-priseur est un officier ministériel mandaté pour organiser et diriger les ventes publiques en France. Il est l'arbitre entre le vendeur et l'acheteur.

A travers les ventes publiques, le commissaire-priseur bénéficie d'une expérience quotidienne et sans cesse réactualisée du marché de l'Art.

Le commissaire-priseur ne peut se livrer à des actes de commerce. Il ne peut donc ni vendre, ni acheter pour son propre compte.

Le commissaire-priseur offre aux vendeurs et aux acheteurs une garantie trentenaire.

Le commissaire-priseur est également un conseiller et un arbitre pour les familles lors de partage.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : cahier Jeux Noël

Vie des sociétés

DURABL

SAS
Au capital de 38 130 euros
Siège social :
24, rue de Manoir-de-Gaudon
35770 VERN-SUR-SEICHE
RCS Rennes 889 958 914

CAPITAL SOCIAL

En date du 16 décembre 2025, le président a décidé à compter du 16 décembre 2025 d'augmenter le capital social de 3 420 euros par apports en numéraire en le portant de 38 130 euros à 41 550 euros.
Article 8.2 et 9 des statuts modifié en conséquence.
Modification au RCS Rennes.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/12/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Timeka Mobile
Objet social : l'entretien, la réparation, le dépannage, le diagnostic, l'assistance et la maintenance des véhicules ; le négoce des véhicules ; le dépôt-vente des véhicules; la prestation de nettoyage et lavage des véhicules ; la location des véhicules ; la formation et le conseil en mécanique, conduite, achat, flotte automobile.
Siège social : 1 Les Champs Roberts 35320 La Couyère
Capital : 1 000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. Therien Aurélien, demeurant 1 Les Champs Roberts 35320 La Couyère.
Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Clause d'agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Rennes.

OMAR SPEGERS

SASU au capital de 500 euros
Siège social :
3, rue des Planches
35170 BRUZ
RCS Rennes 940 915 366

OBJET SOCIAL

En date du 30 novembre 2025, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social à compter du 16 décembre 2025.
Nouvel objet social :
- la fourniture de services et de conseil en affaires, gestion, coordination et prestations administratives, notamment en gestion commerciale et promotion des ventes ;
- le conseil et la formation dans les domaines immobilier, commercial et administratif, ainsi que dans tout secteur contribuant au développement de la société ;
- la réalisation de toutes opérations et transactions portant sur des biens immobiliers, mobiliers, financiers et fonds de commerce, ainsi que l'activité d'intermédiaire en achat et vente de ces biens, à l'exclusion de toute activité nécessitant la détention d'une carte professionnelle ; la prise de participations dans toutes les sociétés françaises ou étrangères ayant une activité commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou financière, en ce compris les sociétés ayant une activité immobilière à caractère commercial ;
- la réalisation de toutes prestations administratives, juridiques, financières, commerciales, comptables, informatiques, immobilières, de gestion et de direction, tant pour ses filiales que pour toutes autres sociétés ;
- la conclusion de prêts financiers et avances de trésorerie au profit de ses filiales pour les besoins de leur activité ainsi que toutes garanties au profit desdites sociétés dans les limites légales et règlementaires en vigueur ;
- et, de manière plus générale, toute opération industrielle, commerciale ou financière, immobilière ou mobilière relative, directement ou indirectement, à l'objet social ou tout objet similaire ou afférent, susceptible d'améliorer et de développer son activité.
L'article Article 2 - Objet des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS Rennes.

Younes IMANI.

ARMURERIE SAINT-MICHEL

EURL au capital de 15 244,90 euros
12, rue des Tisserands
35830 BETTON
342 219 144 RCS Rennes

AVIS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 15 décembre 2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 15 244,90 euros.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par M. Philippe Morales.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :
Président de la société : M. Philippe Morales, demeurant 11, rue des Tisserands, 35830 Betton.

EVOLIS Avocats
40, Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

TIM HABITAT

SCI au capital de 500 euros
Parc d'Activités Les Noës
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
478 182 082 RCS Rennes

AVIS

En date du 17 décembre 2025, l'assemblée générale, à compter du même jour, a nommé M. Bruno Theaud, demeurant à Plélan-le-Grand (35), 9, rue des Noës. En remplacement de M. Bernard Theaud.

Groupe COGEDIS
Créateur de réussites

MGM MÉZIÈRE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 14, rue des Érables
35420 LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT
Siège de liquidation :
14, rue des Erables
35420 LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT
14, rue des Erables
35420 LOUVIGNÉ-DU-DESERT
502 460 629 RCS Rennes

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Guy Mézière, demeurant 14, rue des Erables, 35420 Louvigné-du-Désert, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 14, rue des Erables, 35420 Louvigné-du-Désert 14, rue des Erables, 35420 Louvigné-du-Désert. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur.

La Une du journal, un cadeau original

50€
Flashez le QR Code
ouest france

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse